# **ARCHIVED - Archiving Content**

# **Archived Content**

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

### ARCHIVÉE - Contenu archivé

## Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Les enquêtes de victimation à l'échelle internationale

Sous la direction de Serges BRUNEAU Directeur de projets, CIPC

2006



CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL CENTRE FOR THE PREVENTION OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

www.crime-prevention-intl.org



# Rapport préparé par :

- Serges BRUNEAU, directeur de programme au CIPC,
- Chantal VALADE, bibliothécaire et documentaliste au CIPC,
- Julie SAVIGNAC, analyste au projet Observatoire québécois de la sécurité et de la prévention dans les milieux de vie,
- Claudio BESOZZI, directeur scientifique au projet Observatoire québécois de la sécurité et de la prévention dans les milieux de vie,
- Myrsha CANGÉ, consultante.

Sur mandat de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

## Remerciements

Le Centre international pour la prévention de la criminalité tient à remercier l'Institut national de santé publique du Québec qui nous a confié ce mandat.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes ressources qui ont pris le temps de répondre à nos demandes.

Enfin, nous n'insisterons jamais assez sur le fait que le CIPC est une équipe et qu'à ce titre, tout son personnel a contribué à l'élaboration de ce rapport.

# **TABLE DES MATIÈRES**

Introduction	4
1. Procédures et méthodologie	7
1.1 Organismes responsables	
1.2 Périodicité et historique	9
1.3 L'échantillon	
1.4 Méthode de cueillette des données	12
1.5 Structure du questionnaire	13
1.6 Taille du questionnaire	
1.7 Coûts associés aux enquêtes	14
2. Les thèmes couverts par les enquêtes	15
2.1 La victimation	17
2.2 Le sentiment d'insécurité	21
2.3 Les attitudes face à la police et aux autres organismes du système pénal	22
2.4 Expérience directe avec la police et les autres organismes du système pénal	
2.5 La punitivité	24
2.6 Les ressources de protection	24
3. Les caractéristiques des personnes	24
3.1 Données sociodémographiques	
3.2 Mode de vie	
3.3 Santé	25
4. Comparabilité des enquêtes de victimation	25
4.1 Généralités	25
4.2 Marcher seul dans la rue	26
4.3 Plus ou moins de criminalité?	27
4.4 La sécurité et les autres problèmes	28
Conclusions	29
Dáfárancas	31

### Introduction 1

Les premières enquêtes de victimation à l'échelle nationale ont été réalisées dans les années '70 : aux États-Unis d'abord (1972), ensuite aux Pays-Bas (1974), au Royaume-Uni (1982), ainsi qu'au Canada, en Australie, en France, en Suisse et en Espagne. Elles furent suivies dans les années '80 par des enquêtes effectuées au niveau provincial et/ou local. La première enquête de victimation internationale, couvrant 15 pays, a été celle de 1989 <sup>2</sup>.

Ces enquêtes ont été entreprises principalement pour pallier au fait que les statistiques policières ne couvrent que partiellement l'ensemble des infractions à la loi pénale et ne peuvent donc pas être considérées comme un indicateur fiable de la criminalité « réelle ». Au-delà de cet objectif, les enquêtes de victimation ont également été utilisées, tout au moins dans certains pays, pour mesurer le sentiment d'insécurité de la population, la perception de la justice ainsi que la probabilité de victimation et les stratégies d'évitement.

Si les enquêtes de victimation constituent un outil de gestion de la sécurité au niveau national, il va de soi qu'elles sont à même de nous fournir, par le biais de comparaisons internationales, des indications fort intéressantes sur les contextes culturels et sociaux reliés à un taux plus ou moins grand de criminalité et, par conséquent, sur les champs d'action d'une politique de prévention. Encore faut-il que les données recueillies dans un contexte national soient comparables entre elles.

Plusieurs raisons peuvent faire obstacle aux comparaisons des résultats d'enquêtes victimologiques réalisées dans les différents pays. Parmi celles-ci mentionnons en premier lieu les différences dans la définition des atteintes à la sécurité codifiées dans les lois pénales de chaque pays. Deuxièmement, il s'est avéré que le contexte des enquêtes de victimation n'est pas sans avoir une influence sur les résultats obtenus. Des recherches effectuées à ce sujet ont montré que les taux de victimation sont sensiblement différents selon que l'enquête est menée dans un contexte explicite de « criminalité » ou dans un contexte de « santé ». À mentionner également l'impact des particularités méthodologiques relatives à la cueillette des données (entretiens face-à-face, par téléphone, questionnaire), à la procédure d'échantillonnage et à la formulation des questions posées.

C'est dans ce contexte que se situent les objectifs de ce travail. Par l'analyse des enquêtes de victimation menées dans six pays et de l'enquête internationale sur la victimation criminelle, nous nous proposons de mettre en évidence les similitudes et les différences,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une « enquête » sur les enquêtes de victimation a été menée par l'UNECE et l'UNODC en 2005. Les résultats de cette enquête ont été présentés à la Conférence des statisticiens européens de Vienne en janvier 2006. Cf. en particulier Alison Walker (Home Office), Victim survey methodology: mode, sample design & other aspects - results from the inventory of victimisation surveys.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. l'aperçu de J.J.M. van Diik (On the Uses of Local, National and International Crime Surveys) in: G. Kaiser, H. Kury and H.-J. Albrecht, Victims and Criminal Justice, Freiburg, 1991

d'identifier les problèmes qui font obstacle à la comparaison des données et de rendre attentifs à des lacunes pouvant compromettre l'utilisation des résultats de ces enquêtes dans le cadre de politiques de prévention.

La réalisation de ce rapport répond à une commande de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui souhaitait pouvoir comparer les diverses enquêtes dans le cadre des travaux effectués en vue de la réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes au Québec. Il s'agissait en particulier de :

- Décrire les enquêtes internationales associées au domaine de la sécurité et e la criminalité,
- Analyser les possibilités et les limites à la comparaison des résultats obtenus,
- Donner un avis sur les possibilités, pour le Québec, de se joindre à ces analyses internationales, et
- Formuler des recommandations sur les questions qui pourraient être introduites dans le questionnaire.

Pour réaliser ce mandat, nous avons choisi les pays suivants : Canada, Angleterre, Écosse, Australie, Nouvelle Zélande et États-Unis. Nous avons également tenu compte de l'enquête internationale (International Crime Victims Survey).

- Le Canada mène des enquêtes de victimation depuis 1988, avec une périodicité de cinq ans, dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), la dernière en date Les deux principaux objectifs de l'ESG, réalisée par étant celle de 2004. Statistique Canada, sont 1) de rassembler des données sur les tendances sociales, de manière à suivre l'évolution des modes de vie et du bien-être des Canadiens, et 2) de fournir des renseignements immédiats sur des questions de politique sociale précises qui suscitent déjà ou qui susciteront de l'intérêt. Le programme de L'Enquête sociale générale (ESG), qui a débuté en 1985, consiste à mener des enquêtes téléphoniques dans les 10 provinces. Chaque cycle de l'enquête comporte une thématique principale, une thématique particulière ou des questions exploratoires, ainsi qu'un ensemble type de questions sociodémographiques utilisées à des fins de classification. Par exemple, le cycle 13 de 1999 ainsi que le cycle 18 de 2004 ont abordé la thématique de la victimisation et des risques auxquels est exposée une personne. Les cycles plus récents incluent également des questions qualitatives visant à sonder les opinions et les perceptions. Mentionnons aussi que le coût de cette enquête est d'environ 2,6 millions de dollars.
- Le **Québec** participe à l'enquête menée par Statistique Canada. Vu la taille réduite de l'échantillon, des enquêtes ont été menées au niveau provincial par l'institut de la statistique du Québec en 1998, notamment l'enquête sociale et de santé et l'enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents. En outre l'Institut national de santé publique a été chargé de développer un questionnaire sur la sécurité des personnes pouvant être administré aux niveaux provincial et local.

- En Angleterre, le Home Office réalise la « British Crime Survey » (BCS) depuis 1982 tous les deux ans (annuellement à partir de 2000). Mise en place principalement pour obtenir des informations sur les crimes non reportés à la police, la BCS se propose également d'identifier les populations à risque et de contribuer ainsi à rendre plus efficaces les programmes de prévention. Elle est enfin utilisée pour obtenir des renseignements sur les attitudes du public face au crime et aux politiques publiques en matière de justice pénale.
- Après avoir participé en 1982 et 1988 à la British Crime Survey, l'Écosse réalise sa première enquête de victimation indépendante en 1993 la « Scottish Crime Survey ». Elle a lieu depuis tous les trois ans, la dernière en date étant celle de 2003. Les principaux objectifs de cette enquête sont les suivants : 1) fournir des indicateurs de la victimisation au niveau des personnes et des ménages et d'en dégager les tendances, 2) de recueillir des informations relatives à la perception du crime, des activités de la police et d'autres aspects du système judiciaire, 3) d'analyser plus particulièrement la victimation au sein des minorités ethniques.
- En **Australie**, la « *National Crime and Safety Survey* » est menée à intervalles irréguliers depuis 1975, la dernière datant de 2002. Elle a été mise en place pour obtenir des informations sur la perception des problèmes de criminalité dans la population, le sentiment d'insécurité, la fréquence de certains crimes et le recours aux services de police.
- La Nouvelle Zélande a réalisé la première « National Survey of Crime Victims » en 1996, la deuxième et dernière en 2001. Cette enquête se propose de fournir au système de la justice pénale des informations sur la fréquence et les risques de victimation, le niveau de préoccupation face au crime, le recours aux services de police en cas de victimation, la satisfaction avec de tels services, ainsi que sur le sentiment de sécurité. C'est sur la base de ces informations que le gouvernement a pu mettre en place des mesures efficaces dans les domaines de la prévention et la réduction du crime, les services d'aide aux victimes, les services de police ainsi qu'au niveau législatif.
- Aux États-Unis, la « *National Crime Victimization Survey* » (NCVS) est menée deux fois par année depuis 1973 par le US Census Bureau en collaboration avec le Bureau of Justice Statistics. La NCVS poursuit les objectifs suivants : 1) recueillir des informations détaillées sur les victimes et sur les conséquences d'actes criminels, 2) d'estimer le nombre et le type d'actes criminels non reportés à la police, 3) produire des mesures uniformes relatives à un certain nombre de crimes et 4) de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace.
- Pour ce qui est enfin de l'enquête internationale de victimation criminelle, mise en place pour pallier aux problèmes de comparabilités inhérents aux enquêtes nationales, elle a été réalisée à trois reprises (en 1989, en 1992, en 1996/97, la quatrième étant en voie de réalisation) par un groupe de travail regroupant le Home Office, l'UNICRI (United Nations Interregional Crime and Justice

Research Institute), le NSCR (Netherlands Institute for the Study of Criminality) de l'Université de Leiden et du UNICICP (United Nations Centre for International Crime Prevention). Étant donné que les statistiques policières n'étaient pas en mesure de fournir des données fiables pour une comparaison internationale des taux de criminalité, des enquêtes standardisées ont été mises en place, couvrant un nombre variable de pays.

Des raisons contingentes ont guidé ce choix de ces enquêtes: nous avons retenu les pays pour lesquels nous disposions de la documentation nécessaire. Nous avons toutefois organisé les données de façon à ce que d'autres pays puissent être facilement intégrés à l'analyse.

Ce rapport présente d'abord les diverses enquêtes sous trois grands aspects<sup>3</sup>:

- 1. procédures et méthodologie : organisme responsable de l'enquête, de la cueillette des données, de l'analyse; périodicité et historique; échantillon et design; méthodologie de cueillette; structure et taille du questionnaire;
- 2. les thèmes couverts par l'enquête : victimation, sentiment d'insécurité, punitivité, expériences et perceptions concernant la police et d'autres organismes, moyens et stratégies de protection;
- 3. caractéristiques des personnes : données sociodémographiques, modes de vie, santé.

Il analyse ensuite la comparabilité des diverses enquêtes sous quelques aspects clés.

# I. Procédures et méthodologie

### 1.1 Organismes responsables

Les enquêtes de victimation sont réalisées sous la responsabilité des organismes gouvernementaux dans les domaines de compétence de la justice ou de la statistique, en partenariat avec d'autres organismes concernés. Le Québec est le seul pays, parmi ceux que nous avons analysés, qui confie cette enquête à une institution oeuvrant dans le domaine de la santé publique.

La cueillette de données est réalisée soit par l'organisme responsable de l'enquête, soit confiée à un autre organisme gouvernemental, voire à une ou plusieurs compagnies privées de sondages.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les informations présentées se réfèrent à la dernière enquête qui a été réalisée.

Tableau 1 - Organismes responsables de l'enquête \*

Juridiction	Organisation responsable	Cueillette des données	Analyse des données
Québec	Institut national de santé publique		
Canada	Statistique Canada	Statistique Canada	Statistique Canada
Australie	Australian Bureau of Statistics	???	???
Nouvelle Zélande	Ministry of Justice New Zealand Police	Compagnies privées	???
Écosse	Scottish Executive Justice Department	Compagnie privée	???
Angleterre	Home Office	National Centre for Social Research, Social survey division of the Office for National Statistics	???
États-Unis	Bureau of Justice Statistics	US Census Bureau	???
Enquête internationale	International Working Group	Compagnie privée de sondage UNICRI	Université de Leiden, Home Office, NSCR

<sup>\*</sup> Certaines informations (dans ce tableau et dans les suivants) n'étaient pas disponibles ou ne nous ont pas été communiquées. Elles sont signalées par des points d'interrogation.

#### Notes:

- 1) L'enquête internationale de victimation (International Crime Victims Survey) est dirigée par le International Crime Victims Survey Working Group, constitué par des représentants de l'UNICRI (United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute), du NSCR (Netherlands Institute for the Study of Criminality), du UNCICP (United Nations Centre for International Crime Prevention) et du Home Office. La responsabilité administrative incombe au Ministère de la justice des Pays-Bas. Le projet est également soutenu par des partenaires et des responsables nationaux représentant les pays participant à l'enquête. Le travail sur le terrain est coordonné et supervisé par une compagnie de sondages qui souscontracte la réalisation des entretiens dans les pays participants.
- 2) Au **Canada**, l'enquête de victimation est menée dans le cadre de l'Enquête sociale générale. C'est un comité interministériel qui décide du contenu des enquêtes. Statistique Canada organise en outre des consultations auprès des organismes gouvernementaux et autres organismes intéressés pour connaître les besoins en information dans des domaines spécifiques.
- 3) En **Angleterre** l'enquête est réalisée par une équipe de chercheurs du « Research, Statistics and Development Directorate » sous la responsabilité du Home Office, en collaboration avec des organismes de recherche externes. En 2000 le mandat de mener l'enquête de victimation a été confié à un consortium comprenant le « National Centre for Social Research » et la « Social Survey Division of the Office for National Statistics ».
- 4) En **Nouvelle Zélande** l'enquête de victimation est réalisée sous la responsabilité d'un comité (Victimisation Survey Committee), dont font partie des représentants de plusieurs ministères (justice, police, affaires sociales, jeunesse, femmes). La réalisation de l'enquête est confiée à une compagnie de sondages rattachée à l'Université de Victoria.
- 5) Aux **États-Unis** c'est le "U.S. Census Bureau" qui est chargé de la réalisation de l'enquête sur mandat du « Bureau of Justice Statistics ».
- 6) **L'enquête québécoise** se trouve actuellement dans la phase de préparation. De ce fait certaines données ne sont pas encore disponibles.

### 1.2 Périodicité et historique

La périodicité des enquêtes varie très fortement d'un pays à l'autre : d'annuelle aux États-Unis et en Angleterre aux 5 ans pour le Canada et la Nouvelle Zélande. Dans certains pays la périodicité varie au fil des ans, la tendance allant vers des enquêtes à intervalles plus rapprochés.

Quelques pays, notamment les États-Unis et l'Australie, réalisent plusieurs enquêtes de victimation au niveau national, dans certains États ou provinces, ou au niveau local (dans des villes par exemple). Tous les pays que nous avons analysés ont participé à la dernière enquête internationale de victimation de l'UNICRI.

Tableau 2 - Périodicité et historique des enquêtes

Juridiction	Périodicité	Depuis	Dernière enquête réalisée
Canada	5 ans	1988	20044
Australie	variable	1975	2002
Nouvelle Zélande	5 ans	1996	2001
Écosse	3-4 ans	1993 (autonome)	2003
Angleterre	Chaque année (depuis 2000)	1982	2004-2005
États-Unis	6 mois	1973	2004
Enquête internationale	4 ans	1989	1996/97*

<sup>\*</sup> Une enquête est actuellement en phase de réalisation

#### Notes:

1) La première enquête indépendante a été conduite en **Écosse** en 1993. Avant ce pays participait à la British Crime Survey.

3) En **Australie**, des enquêtes de victimation ont été conduites en 1975, 1983, 1993 et 1998. À noter que d'autres enquêtes sont effectuées en Australie sur la victimation et le sentiment d'insécurité. Il s'agit notamment de la GSS (General social survey), qui comprend des questions sur la victimation et de la WSS (Women safety survey) qui porte sur la sécurité et la victimation des femmes à leur domicile et dans leur communauté.

\_

<sup>2)</sup> Aux États-Unis, des changements majeurs dans le design de l'enquête sont intervenus en 1992. À souligner également que le Bureau of Justice Statistics, en collaboration avec le COBS (Office of Community Oriented Policing Services), a réalisé des enquêtes de victimation dans 12 villes des Etats-Unis, et notamment à Chicago, IL, Kansas City, MO, Knoxville, TN, Los Angeles, CA, Madison, WI, New York, NY, San Diego, CA, Savannah, GA, Spokane, WA, Springfield, MA, Tucson, AZ, Washington, DC. Cette enquête parallèle comprenait, au delà des questions de la National Crime Victimization Survey, des questions sur la perception des services communautaires et sur les problèmes spécifiques aux différents milieux de vie. En ce qui concerne la périodicité, si les résultats sont publiés annuellement, la cueillette des données se fait de façon continue, sur une période de six mois. L'échantillon est divisé en six groupes et chaque groupe en six « panels », chacun de ces derniers étant interviewé à tour de rôle pendant un mois.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Étant donné que nous n'avons eu connaissance du questionnaire de 2004 que récemment, nous avons utilisé pour notre analyse le questionnaire de 1999. Les changements les plus importants qui sont intervenus : 1) Réduction de la partie consacrée à la violence familiale et notamment à la violence dont sont victimes les aînés, 2) Insertion d'une partie consacrée aux incivilités (social disorders) et de questions relatives au harcèlement 3) Inclusion des relations homosexuelles dans la partie consacrée à la violence familiale.

#### 1.3 L'échantillon

Certaines enquêtes (Canada, Australie, enquête internationale) se limitent à un échantillon principal, touchant à la population adulte. D'autres prévoient à côté de l'échantillon principal des échantillons de jeunes (Écosse), voire des échantillons relatifs à des groupes ethniques (Nouvelle-Zélande, Écosse, Angleterre). En ce qui concerne les États-Unis, ils mélangent dans un même échantillon les adultes et les jeunes.

La **taille des échantillons** varie en fonction de la population des pays respectifs et des objectifs poursuivis. Le taux d'échantillonnage par 10 000 habitants varie entre 5,8 (Angleterre) et 25,2 (Australie), ce qui signifie que chaque répondant représente 1 750 habitants dans le premier cas et 400 habitants dans le deuxième. À souligner qu'aux États-Unis, les personnes choisies à un moment donné restent pendant trois ans dans l'échantillon.

La **population de référence** est généralement délimitée par rapport à l'âge, les compétences linguistiques et l'appartenance à un ménage privé. En ce qui concerne l'**âge**, la limite est située à 15 ans et plus dans trois pays, à 16 ans et plus dans trois autres, tandis qu'aux États-Unis elle est de 12 ans et plus. En Écosse, on a tiré un échantillon supplémentaire pour les 12 à 15 ans. Pour ce qui est des **compétences linguistiques**, l'enquête se limite aux personnes qui sont à même de répondre dans l'une des langues officielles. Tous les pays analysés excluent les personnes résidant dans un ménage collectif (hôpitaux, centre pour personnes âgées, etc.). Notons aussi que l'échantillon utilisé dans le cadre de l'enquête internationale n'inclut que les habitants de zones urbaines.

Dans la plupart des pays, le **plan d'échantillonnage** est structuré en plusieurs étapes. On choisit tout d'abord des zones géographiques, puis des localités, ensuite (tout au moins pour les zones urbaines) des quartiers ou blocs locatifs, des ménages, une personne à l'intérieur de chaque ménage. Une telle structure permet en particulier de généraliser les résultats de l'enquête à différents niveaux et d'augmenter ainsi le potentiel d'analyse. L'échantillon est en outre stratifié, ceci pour augmenter la probabilité de certains groupes de la population de faire partie de l'enquête.

Tous les pays, sauf les États-Unis, choisissent des ménages et effectuent des entretiens avec une seule personne par ménage. Aux États-Unis toutes les personnes appartenant au ménage sélectionné font l'objet d'un entretien, pour autant qu'elles soient disposées à le faire. Toujours en ce qui concerne l'enquête de victimation menée aux États-Unis, des entretiens sont effectués par personne interposée (proxy interviews) lorsque 1) le père ou la mère s'opposent à un entretien direct avec un enfant, 2) dans le cas de personnes présentant un handicap physique ou mental, et 3) dans le cas de personnes absentes pendant la période des entretiens. Dans tous les cas mentionnés, c'est un autre membre du ménage qui répond à sa place.

Tableau 3 - Caractéristiques de l'échantillonnage

Juridiction	Catégorie	Taille	Âge	Taux	Taux de	Plan
duraction	Cuttgorie	Tune	1-90	par	réponses	d'échantillonnage
				10,000	reponses	u cenantinoimage
Canada	Adultes	N=25,000	15 et >	9.5	81.3%	Stratification par
Australie	Adultes	N=41,200	15 et >	25.2	76%	unités géogr.  Multiétapes, stratification par
Nouvelle- Zélande	Main sample Maori sample	N=4000 N=600	15 et >	12.5	62% 57%	unités géogr.  Multiétapes, stratification par
Zelande	Pacific sample	N=860			53%	unites géogr.
Écosse	Adultes Jeunes Minorités ethniques	N=5,059 (7,651) N=403 (403) N=380 (782)	16 et > 12-15	12.2	70% 70% 69%	Multiétapes, stratification par unités géogr. et socio-écon.
Angleterre	Adultes Minorités ethniques	N=20,000 (28,992) N=4,000 (14,925)	16 et plus	5.8	74% 57%	Multiétapes, stratification par unités géogr.
États-Unis	Adultes et jeunes	N= 150,000	12 et plus	6.7	87% (92%)	Multiétapes, stratification par unités géogr.
Enquête internationale	Adultes	N=1000-2000 par pays	16 et plus	???	67%	Multiétapes, zones urbaines seulement

#### Notes:

- 1) En **Angleterre**, l'unité de base est constituée par les districts de police (Police Force Areas). On choisit ensuite des points d'échantillonnage (sample points) à l'intérieur de chaque PFA, après stratification selon la taille de celles-ci. 300 entretiens sont effectués dans chaque district, à partir d'une liste d'adresses postales.
- 2) En Écosse on procède également par points d'échantillonnage (334 au total), 15 entretiens étant réalisés dans chacun d'entre eux. La stratification s'opère selon les régions et selon une classification socio-économique (classification Ahorn classification). Celle-ci définit 43 catégories, réunies en 8 groupes : a) propriétaires de grandes maisons, riches (affluent), b) propriétaires de maisons, riches (prosperous), c) communautés agricoles, d) appartements privés (propriétaires et locataires) en zone urbaine, e) quartiers d'appartements subventionnées (better-off council areas), f) logements sociaux, revenus modestes, g) logements sociaux, personnes âgées, h) logements sociaux, pauvreté.
- 3) Aux États-Unis, contrairement aux autres pays considérés dans cette analyse, plusieurs personnes à l'intérieur des ménages choisis font l'objet d'un entretien. Les taux de réponse indiqués dans le tableau se réfèrent le premier aux ménages, le deuxième aux personnes interviewées. Autre particularité de ce pays : les ménages choisis à un moment donné restent dans l'échantillon pendant 3 ans. En ce qui concerne le plan d'échantillonnage, celui-ci est basé sur des comtés, groupes de comtés ou des régions métropolitaines. Chaque unité d'échantillonnage est ensuite divisée en quatre parties à partir desquelles l'échantillon est constitué, en raison de 4 unités d'habitation par partie.
- 4) En **Nouvelle Zélande** le plan d'échantillonnage est établi en fonction de zones géographiques (area units), de groupes de rues et d'habitations (meshblocks). Les 1700 zones géographiques comprennent chacune 20 « meshblocks » d'environ 2000 habitants chacune. Toutefois, pour les exigences particulières de l'enquête de victimation on effectue des regroupements plus restreints (Nielsen Area Units), comprenant 7 meshblocks et 700 personnes. L'échantillonnage à l'intérieur de chaque unité est réalisé en choisissant des résidences à partir d'un point déterminé.
- 5) Au **Canada**, on a divisé chacune des dix provinces en strates, c'est-à-dire en secteurs géographiques. Un grand nombre de régions métropolitaines de recensement (RMR) ont constitué chacune une strate : St. John's, Halifax, Saint John, Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Hamilton, Winnipeg, Regina, Saskatoon,

Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria. Les RMR qui ne figurent pas sur cette liste se trouvent au Québec et en Ontario. Deux autres strates ont été formées en regroupant les RMR qui restaient dans chacune de ces deux provinces. Enfin, les régions ne constituant pas un RMR ont été regroupées dans chacune des dix provinces pour former dix autres strates. On s'est ainsi retrouvé avec 27 strates au total.

6) L'enquête internationale de victimation définit l'échantillon par étapes successives, à partir des subdivisions administratives propres à chaque ville. À l'intérieur de celles-ci sont identifiées des zones, des blocs de maisons et des ménages.

#### 1.4 Méthode de cueillette des données

Les données sont généralement recueillies dans le cadre d'entretiens face-à-face, couplés ou non avec des observations de la part de l'intervieweur. Le Canada et le Québec sont les seuls pays qui procèdent exclusivement par entretien téléphonique. En ce qui concerne l'enquête internationale, les deux approches sont utilisées : les entretiens téléphoniques dans les pays ayant une haute densité de raccordements, les entretiens face-à-face dans les autres. Pour des blocs de questions particulièrement délicates, des « self-administered questionnaires » sont utilisés dans quelques pays, notamment en Angleterre, en Écosse et en Nouvelle Zélande. En Angleterre et en Écosse, certaines données (par exemple sur l'environnement et sur la résidence des répondants) sont recueillies par observation.

Tableau 4 - Caractéristiques de la cueillette de données

Juridiction	Enquête	Langue	Durée de l'enquête	Durée des entretiens	Remarques
Québec	Entre. téléphonique	Français Anglais	renquete	citi cticus	
Canada	Entr. téléphonique	Français Anglais	11 mois	30-45 min.	Utilisation de CATI (Computer-Assisted Telephone Interviewing)
Australie	Entr. face-à-face				
Nouvelle- Zélande	Entr. face-à-face Questionnaire	Anglais			Utilisation de CASI (Computer Assisted Self Interviewing) et de CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing)
Écosse	Entr. face-à-face Questionnaire Observation	Anglais	5 mois	???	
Angleterre	Entretiens face-à- face Questionnaire Observation	Anglais	7 mois	61 min.	95% des entretiens ont été effectués en 5 mois Utilisation de CAPI et CASI
États-Unis	Entretiens téléphoniques Entretiens face-à- face	Anglais Espagnol	Continuous	???	Utilisation de CATI (Computer-Assisted Telephone Interviewing)
Enquête internationale	Entr. téléphonique Entr. face-à-face	Dans la langue du pays	???	???	Utilisation de CATI

#### Notes:

1) Aux États-Unis, le premier entretien avec les ménages choisis est effectué face-à-face, les autres par téléphone.

### 1.5 Structure du questionnaire

Les questionnaires utilisés dans le cadre des enquêtes de victimation présentent des différences non négligeables en ce qui concerne leur structure et leur taille (nombre de questions).

Pour ce qui est de la structure, on peut distinguer les modèles suivants.

Le **premier modèle**, le plus simple, est constitué d'un seul module linéaire et comprend soit les questions adressées à l'ensemble de l'échantillon, soit celles adressées plus spécifiquement aux victimes et concernant exclusivement l'expérience de victimation la plus récente. Ce modèle est utilisé au Québec et en Australie.

Le **deuxième modèle** s'articule en un module de base avec des questions concernant tous les répondants, un module filtre permettant d'identifier les personnes ayant été victimes d'un acte criminel et un module de questions (victim form, rapport d'acte criminel) pour chaque incident de victimation dont le répondant a fait état. Généralement, les pays suivant ce modèle définissent un nombre maximum de rapports d'actes criminels à compléter dans le cadre de l'enquête (cf. le Tableau 10).

Dans une première variante de ce modèle, il y a un seul module couvrant l'ensemble des différents types de victimation, à remplir autant de fois que le nombre d'incidents reportés (c'est le cas du questionnaire utilisé aux États-Unis). La deuxième variante se distingue de la première par le fait qu'à l'intérieur du module destiné aux victimes il y a une série de questions distinctes pour chaque type d'incident (vol de voitures, vols résidentiels, agressions, etc.), les questions se limitant, pour chacun des types, à l'incident le plus récent. Cette variante est celle choisie par l'enquête internationale.

Le **troisième modèle** comprend en plus du bloc commun, du module filtre et du rapport d'actes criminels un ou plusieurs questionnaires à remplir par le répondant (self-completion questionnaire). Ces questionnaires couvrent la plupart du temps des thèmes considérés trop sensibles pour être traités dans le cadre d'un entretien face-à-face, tels que la consommation de drogue et/ou les agressions sexuelles. On retrouve ce genre de procédure en Nouvelle Zélande, en Angleterre et en Écosse.

Le **quatrième modèle** prévoit des modules de questions (follow up) administrés à deux sous-échantillons différents, l'attribution des répondants à l'un ou à l'autre module se faisant par hasard. Ce modèle, qui sert essentiellement à réduire le nombre de questions posées aux répondants, a été adopté en Angleterre et en Écosse.

Le **cinquième modèle**, utilisé au Canada, comprend un groupe de questions de base et un thème principal qui change à chaque enquête.

### 1.6 Taille du questionnaire

Vu les nombreux embranchements qui caractérisent les questionnaires utilisés, il est difficile d'en déterminer la taille de façon tant soit peu exhaustive pour chaque catégorie de répondants. Le tableau ci-dessous donne une estimation approximative du nombre de questions pour chacun des modules utilisés ainsi que le nombre de questions selon le statut du répondant (non victime ou victime). Dans le cas des victimes nous nous sommes limités à estimer le nombre de questions minimum, c'est-à-dire pour les répondants ayant rapporté un seul incident de victimation.

Le nombre total de questions (victimes et non victimes) varie entre 698 (Angleterre) et 109 (Australie). Le nombre de questions est également fonction du nombre d'incidents de victimation relatés par le répondant. Le Québec fait partie des pays qui se limitent à un nombre relativement restreint de questions.

Si nous ne considérons que les personnes sans incident de victimation, le nombre de questions varie entre 406 (Angleterre) et 34 (enquête internationale).

Tableau 5 - Taille du questionnaire

Juridiction	Bloc	Filtre	Victim	Follow-	Self-	Suppl.	Total	Total
	commun		form	up	completion		questions	pages
					questionnaire			
Québec	136						136	40
Canada	125	18	90			380	613	162
Australie	109						109	28
Nouvelle-	45	12			50			
Zélande			54				161	42
Écosse	7	19	88	74	29		217	81
Angleterre	209	79	184	118	108		698	226
États-Unis		72	176			63	311	48
Enquête	22	12						
Internationale			124				158	44

### 1.7 Coûts associés aux enquêtes

À l'exception du coût de *l'Enquête sociale générale* du Canada (2,6 millions \$), les informations relatives au budget des enquêtes de victimisation sont difficilement accessibles. Par ailleurs, même l'enquête menée par l'UNECE et l'UNODC sur les enquêtes de victimisation n'a pas recensé ce genre d'informations. Par contre, on prévoit que dans des travaux ultérieurs de l'UNODC, des données seront recueillies sur les coûts d'opération de telles enquêtes.

# II. Les thèmes couverts par les enquêtes

En parcourant les questionnaires utilisés dans les différents pays, on peut distinguer un certain nombre de thèmes communs, dont la couverture varie toutefois d'un pays à l'autre. Si tous les pays couvrent le thème de la victimation, nous constatons que le questionnaire des États-Unis ne contient aucune question concernant le sentiment d'insécurité, que la punitivité<sup>5</sup> des répondants n'est pas abordée par les États-Unis, l'Australie, le Québec et par la Nouvelle Zélande. Enfin le thème de la perception et l'appréciation des services fournis par la police et autres organismes ainsi que celui des moyens de protection sont absents dans les questionnaires des États-Unis et de l'Australie.

Tableau 6 - Les thèmes couverts dans les enquêtes

Juridiction	Victimation	Sentiment d'insécurité	Punitivité	Perception de la police et autres	Moyens et stratégies de
				organismes**	protection
Québec	X (58)*	X (24)		X (22)	X(10)
Canada	X (186)	X (10)	X (34)	X (10)	X (4)
Australie	X (106)	X (3)			
Nouvelle Zélande	X (116)	X (9)		X (4)	X (13)
Écosse	X (153)	X (17)	X (7)	X (61)	X (5)
Angleterre***	X (352)	X (35)	X (7)	X (95)	X (33)
États-Unis	X (238)				
Enquête	X (124)	X (3)	X (2)	X (2)	X (4)
internationale					

<sup>\*)</sup> Entre parenthèses le nombre de questions relatives au thème.

Les différences concernant le poids que chacun des pays attribuent aux différents thèmes ressortent clairement, lorsque nous considérons la répartition des questions selon les thèmes auxquels elles se réfèrent.

<sup>\*\*)</sup> Ceci inclut les questions relatives aux expériences des répondants avec la police et autres instances du système pénal.

<sup>\*\*\*)</sup> Sont considérées les questions posées dans les deux versions du questionnaire.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le terme « punitivité » se réfère aux attitudes des citoyens vis-à-vis des sanctions considérées comme adéquates et/ou efficaces pour punir les auteurs d'actes criminels.

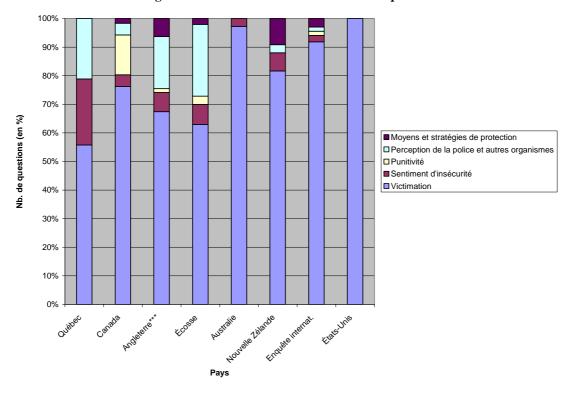


Figure 1 Poids relatif des thèmes dans les enquêtes

Dans tous les pays, les questions relatives aux incidents de victimation occupent une place prépondérante : de 56 % (Québec) à 100 % (États-Unis). Le fait que le projet de questionnaire élaboré au Québec fait moins de place aux questions sur la victimation s'explique par le fait qu'il s'agit d'une enquête sur la sécurité des personnes.

Si des questions sur le sentiment d'insécurité apparaissent dans les enquêtes de tous les pays, à l'exception des États-Unis, leur importance relative est très variable.

La punitivité est abordée dans quatre pays seulement, le Canada lui accordant la plus grande place (14 %).

Parmi les enquêtes qui abordent le thème de la perception des services rendus par la police, les autres instances du système pénal ainsi que par les ressources d'aide, l'Écosse (25 %), le Québec (21 %) et l'Angleterre (18%) lui attribuent le plus d'espace.

Relativement peu d'importance est accordée aux moyens et ressources de protection mises en place par les répondants, à l'exception de l'Angleterre (6 %) et de la Nouvelle Zélande (9 %).

Nous aborderons plus en détail ces différents thèmes dans les sections suivantes.

#### 2.1 La victimation

Il va de soi que toutes les enquêtes de victimation font une large place aux expériences de victimation, au fait donc que le répondant ait ou non été dans un délai prédéfini victime d'un acte criminel sur sa personne ou ses biens. Par contre le champ couvert par ces questions varie d'un pays à l'autre.

Une première différenciation se situe au niveau du <u>type d'expérience</u> (directe, indirecte) et du rôle (victime, témoin) joué par le répondant.

Toutes les enquêtes considèrent l'expérience directe de victimation de la part du répondant. Il en est de même pour l'expérience indirecte, notamment la victimation des membres du ménage du répondant, ceci à l'exception de l'Australie.

L'enquête menée en Angleterre est la seule qui pose des questions sur les expériences indirectes de victimation allant au-delà du cercle familial. En ce qui concerne les expériences directes en tant que témoin d'actes criminels, seuls les enquêtes de l'Angleterre et du Québec abordent ce sujet (celle du Québec ne considérant toutefois cette dimension que dans le contexte des questions sur les crimes haineux).

Si toutes les enquêtes (Australie exceptée) considèrent à la fois la victimation du répondant et celles des autres membres du ménage, l'objet de la question peut varier à l'intérieur d'un même questionnaire. Les questions relatives au cambriolage réfèrent par définition à l'ensemble des membres du ménage. Les questions relatives aux agressions sont la plupart du temps limitées à la personne du répondant (l'enquête internationale par ex.). Dans quelques cas seulement (dont le Québec), les questionnaires comprennent des questions relatives à la victimation des enfants. En règle générale, si les questionnaires entrent dans les détails de la victimation en ce qui concerne la personne du répondant, ils se limitent à des questions plus globales lorsqu'il s'agit des autres membres du ménage.

Il faut souligner à ce propos que les sujets des questions relatives à la victimation ne sont pas toujours définis de façon univoque et peuvent porter à confusion, notamment s'il s'agit de l'expérience directe vécue par la personne ou d'une expérience vécue par quelqu'un de l'entourage.

Tableau 7 - La victimation: type d'expériences

Juridiction	Directe	Directe	Indirecte	Indirecte victime
	Répondant	Répondant	Victime membre	externe au
	témoin	victime	du ménage	ménage
Québec	X	X	X	
Canada		X	X	
Australie		X		
Nouvelle Zélande		X	X	
Écosse		X	X	X
Angleterre	X	X	X	X
États-Unis		X	X	
Enquête internat.		X	X	

D'autres différences se situent au niveau de la <u>référence temporelle</u> des questions sur la victimation et du <u>lieu</u> où la victimation a eu lieu.

La référence temporelle varie d'un pays à l'autre. L'Angleterre, l'Écosse et la Nouvelle-Zélande se réfèrent au début de l'année en cours, ce qui a pour conséquence une variabilité de la probabilité de victimation. Les autres questionnaires ont opté pour une délimitation de la référence temporelle aux six mois précédant l'entretien (États-Unis), aux douze derniers mois (Canada, Québec, Australie) ou aux cinq dernières années (enquête internationale). Le cadre temporel des questions relatives à la victimation peut varier à l'intérieur d'un même questionnaire. Ainsi l'enquête canadienne utilise trois références temporelles différentes : les 12 derniers mois, les cinq dernières années, au cours de la vie.

En principe, la victimation est recensée dans tous les pays analysés indépendamment de l'endroit dans lequel elle a lieu, y compris les incidents de victimation ayant eu lieu à l'étranger. Pour certaines atteintes à la sécurité, la plupart des questionnaires demandent au répondant de spécifier le lieu où la victimation a eu lieu (dans la rue, au lieu de travail, dans les moyens de transport, à l'école, etc.). Des différences se manifestent également dans le détail des lieux spécifiés dans les questions et/ou dans les réponses pré-codées, certains questionnaires se limitant à un minimum d'information sur le lieu de l'incident, d'autres, notamment celui de l'Angleterre, essayant d'identifier de la façon la plus précise possible l'emplacement de la victimation.

Tableau 8 - La victimation: référence temporelle et spatiale

Juridiction	Référence temporelle	Lieu
Québec	12 derniers mois	Dans le milieu de vie
Canada	12 derniers mois, cinq dernières	Dans n'importe quelle place
	années, au cours de la vie	
Australie	12 derniers mois	Dans n'importe quelle place
Nouvelle Zélande	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	Dans n'importe quelle place
Écosse	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	Dans n'importe quelle place
Angleterre	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	Dans n'importe quelle place
États-Unis	6 derniers mois	Dans n'importe quelle place
Enquête	Cinq dernières années	Dans n'importe quelle place
internationale		

Les types <u>d'atteintes à la sécurité</u> couvertes par les questions concernant les expériences de victimation directe sont à quelques détails près les mêmes dans tous les pays analysés. On demande aux répondants s'ils ont été victime de vols avec effraction, de cambriolages, de vols de voiture ou autre véhicule, d'agressions, d'agressions sexuelles. Les différences plus importantes concernent les fraudes, la violence verbale et les menaces, la cybercriminalité, la violence conjugale, les crimes haineux. Soulignons les spécificités suivantes :

- Les **fraudes** ne sont considérées que dans 2 questionnaires (Québec et enquête internationale). Les États-Unis ne tiennent compte de ce type de délit qu'en relation avec la cybercriminalité;
- La violence familiale ainsi que la violence conjugale sont abordés de façon directe dans certains pays (Canada), de façon indirecte dans d'autres, notamment en demandant si les auteurs des atteintes aux biens et/ou à la personne étaient ou non des membres de la famille. Quelques pays n'abordent pas du tout la victimation spécifique à ce milieu de vie;
- Les États-Unis sont le seul pays qui couvre la victimation par Internet ;
- Seul le questionnaire du Québec aborde la question du suicide ;
- La **corruption** n'est traitée que dans le questionnaire de l'enquête internationale ;
- Le questionnaire de l'Angleterre est le seul à couvrir la victimation par des **comportements antisociaux**;
- Le thème de la victimation par **accident** n'apparaît que dans le questionnaire du Québec ;
- Les expériences directes de victimation concernant les **incendies** ne sont couvertes que par les questionnaires de l'Angleterre et du Québec ;
- Les **incidents de violence en milieu de travail** ne sont traités spécifiquement que par l'Angleterre.

Certains incidents de victimation <u>font l'objet d'un questionnement approfondi</u>. Règle générale, les questionnaires prévoient des questions filtres pour déterminer a) si le répondant a été victime d'un acte criminel ou pas, b) de quel acte il a été victime et c) de combien d'actes il a été victime. Pour chacun des incidents de victimation mentionnés par le répondant des questions plus détaillées sont prévues. Les questionnaires analysés se différencient par rapport au nombre d'incidents faisant l'objet de questions plus approfondies.

Les questions relatives aux incidents de victimation ne couvrent parfois que l'incident le plus récent (Enquête internationale, États-Unis, Québec, Australie) et dans d'autres cas un nombre variable d'incidents (de 3 à 10) choisis au hasard, selon la gravité ou la date. L'enquête canadienne de 1999 consacre une partie importante du questionnaire aux incidents relatifs à la violence familiale.

Tableau 9 - Victimation: incidents considérés

Juridiction	Nombre	Lesquels	Remarques		
	d'incidents				
Québec	1	Le plus récent			
Canada	10	Dans l'ordre des questions posées	Dix incidents pour chaque type d'incident.		
Angleterre	6 max.	Priorité est donnée aux incidents moins communs *)	Une version longue pour les 3 premiers, une version courte pour les autres		
Écosse	5 max.	Sont priorisés les incidents les plus importants *)	Les trois derniers en forme abrégée		
Australie	1	Le plus récent			
Nouvelle Zélande	3 max.	Choix au hasard			

États-Unis	1	Le plus récent	
Enquête internat.	1	Le plus récent	

<sup>\*)</sup> L'idée de base est de donner la priorité aux incidents de victimations les plus graves (comme par exemple les agressions) au détriment des incidents plus anodins. Il manque toutefois dans les documents que nous avons consultés des indications plus précises sur les critères permettant de faire cette distinction.

#### Notes:

1) Dans le questionnaire de la **Nouvelle Zélande** que nous avons consulté (sans indication de la date), il est dit que 4 incidents seulement font l'objet d'un approfondissement (victim form), ces incidents étant les trois premiers mentionnés. Dans un document technique il est question de trois incidents choisis au hasard. 2) Au **Canada** un rapport d'acte criminel est établi jusqu'à concurrence de dix rapports pour chaque type de victimation, ce qui représenterait un maximun de 100 rapports par répondant. Dans la pratique le nombre de rapports remplis ne dépasse pas 20.

Les différents <u>aspects des incidents</u> de victimation déclarés par le répondant sont couverts de façon relativement uniforme par la plupart des enquêtes que nous avons analysées, sans différence notable. Le nombre de circonstances considérées varie de 4 (Québec) à 15 (Angleterre, États-Unis).

Tous les questionnaires comportent des questions relatives au nombre d'incidents de victimation, au lieu, au type d'incident et à l'auteur (connu ou non). Dans la plupart des cas on tient également compte de la date de l'incident, de la méthode utilisée, de la présence d'armes, de l'usage ou la menace de violence, du nombre d'auteurs et des caractéristiques du ou des agresseurs. On retrouve moins souvent des informations relatives au comportement de la victime et d'autres personnes impliquées dans l'incident, aux causes présumées de l'incident, au fait que les incidents soient considérés comme étant distincts ou faisant partie d'une série<sup>6</sup>.

En ce qui concerne les <u>conséquences</u> de la victimation pour les personnes concernées, la plupart des questionnaires couvrent des aspects tels que la valeur des biens volés, les blessures et traumatismes subis par la victime, le recours à un médecin ou à l'hospitalisation, les séquelles psychologiques. Quelques questionnaires seulement s'attardent sur les harcèlements de la victime de la part de l'auteur après l'incident, et sur les conséquences financières globales de la victimation.

Toutes les enquêtes abordent les questions du <u>recours aux services</u> de police dans le cas d'un incident de victimation et des raisons ayant déterminé le répondant à porter plainte ou à ne pas porter plainte et la satisfaction ou insatisfaction avec les services obtenus. Il en est de même pour ce qui est du recours à des ressources d'aide aux victimes. Si le questionnaire du Québec donne une large place à la <u>connaissance</u> des ressources d'aide, il ne consacre qu'une question générale au recours à ces ressources, indépendamment des incidents de victimation (à l'exception des pensées suicidaires).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il est question d'une « série », lorsque les incidents de victimation rapportés par le répondant présentent un lien entre eux, comme par exemple les agressions répétées subies par une femme de la part de son conjoint.

#### 2.2 Le sentiment d'insécurité

La polysémie du concept de sécurité se répercute nécessairement sur sa mesure. C'est dans le cadre de ce thème que la comparaison entre les différentes enquêtes fait apparaître le plus de différences, que ce soit dans les dimensions considérées ou dans la formulation des questions.

Certaines questions portent sur la <u>perception de la sécurité</u> ou de l'insécurité comme caractéristique de l'environnement physique et social (milieu de vie, *neighbourhood*, *area*) dans lequel réside le répondant, voire dans des endroits plus spécifiques tels que la résidence, les espaces publics, les rues, etc. Cette dimension est approchée parfois de façon <u>directe</u>, parfois de façon <u>indirecte</u>. Dans l'un et l'autre cas, l'objet des questions n'est pas tant le sentiment de sécurité que le rapport entretenu avec la collectivité. Demander par exemple au répondant, si d'après lui, il y a beaucoup de graffitis dans son quartier signifie en premier lieu faire appel à son jugement en fonction d'autres facteurs sous-jacents.

D'autres questions concernent la <u>perception du risque de victimation</u> dans un environnement déterminé de la part du et pour le répondant. On demande alors au répondant d'évaluer le risque auquel il est soumis, soit de façon générale, soit en relation avec des risques spécifiques.

Troisième dimension mesurée, le <u>sentiment de sécurité</u> au sens strict du terme, à savoir le contrôle que l'individu exerce ou non sur son environnement, sentiment qui ne dépend pas seulement des propriétés du milieu dans lequel vit le répondant, mais aussi des ressources dont celui-ci dispose. Dans les questionnaires utilisés en Écosse et en Angleterre par exemple, on demande aux répondants : « *How safe do you feel when you are alone in your home at night?* » Ce genre de questions se différencie des autres par le fait qu'elles mettent l'accent sur les sentiments (feelings) de la personne plus que sur la perception des risques ou la préoccupation que cela comporte.

Une quatrième dimension concerne le <u>degré de préoccupation</u> qu'un environnement non sécuritaire ou des problèmes de sécurité ou les risques de victimation spécifiques suscitent auprès du répondant. En effet, la présence d'un problème de sécurité dans un milieu de vie déterminé ne signifie pas forcément que ce problème constitue une préoccupation pour le répondant.

D'autres questions s'adressent à la <u>réaction émotionnelle</u> (en particulier la colère) suscitée par l'insécurité et plus spécifiquement par les problèmes de sécurité qui préoccupent le répondant.

Certaines enquêtes se réfèrent enfin aux <u>conséquences</u> des sentiments d'insécurité sur la qualité de vie du répondant, ce qui permet de situer l'importance de l'insécurité par rapport à d'autres types de préoccupations.

Une analyse des questions relatives aux sentiments d'insécurité montre que les dimensions définies ci-dessus sont couvertes de façon inégale dans les enquêtes menées dans les pays considérés. S'il n'y a aucune question relative au sentiment d'insécurité dans le questionnaire des États-Unis, les enquêtes de victimation menées en Angleterre et en Écosse couvrent l'ensemble des dimensions considérées. Dans les autres enquêtes, certaines dimensions seulement sont privilégiées. En ce qui concerne le Québec, si le thème du sentiment d'insécurité prend une assez large place, les questions posées tiennent compte de deux dimensions seulement (la perception et le risque de victimation).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dimensions du sentiment de sécurité couvertes par les différentes enquêtes.

Tableau 10 - Les dimensions du sentiment d'insécurité

Juridiction	Percep-	Risque de	Senti-	Degré de	Réaction	Qualité de
	tion	victimation	ment de	préoccupation	émotionnelle	vie
			sécurité			
Québec	X	X				
Canada	X		X			
Australie	X		X			
Nouvelle-	X		X	X		
Zélande						
Écosse	X	X	X	X		X
Angleterre	X	X	X	X	X	X
États-Unis						
Enquête	X		X			
internationale						

### 2.3 Les attitudes face à la police et aux autres organismes du système pénal

Les attitudes face à la police et aux autres organismes du système pénal (tribunaux, services correctionnels, commissions de libération conditionnelle) sont mesurées à deux niveau : a) en général et b) en relation avec les incidents dont le répondant a été victime.

Les attitudes face à la police sont couvertes aux niveaux a) et b) dans le cadre des enquêtes menées en Angleterre, en Écosse, au Canada et dans l'enquête internationale. Le questionnaire de la Nouvelle Zélande mesure la satisfaction avec les services de la police seulement en relation avec les incidents mentionnés par le répondant. L'enquête de victimation menée aux États-Unis représente un cas particulier, dans la mesure où des questions sur la police sont posées seulement aux personnes ayant eu une expérience directe avec la police, que ce soit en tant que victimes, témoins ou auteurs. Il s'agit de questions concernant moins les attitudes et opinions, que le comportement factuel de la police vis-à-vis du répondant (par exemple, l'usage de la force). En Australie, aucune question concernant l'attitude des répondants envers la police n'est posée. En ce qui concerne le questionnaire québécois, il ne couvre que les attitudes envers la police, indépendamment des incidents de victimation mentionnés par le répondant.

L'attitude des répondants envers les autres instances du système pénal n'est couverte que dans les questionnaires du Canada, de l'Angleterre et de l'Écosse, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 11 - Attitudes face aux institutions de la justice pénale

Juridiction	Police	Tribunaux	Prisons	Libération conditionnelle
Québec	X			
Canada	X	X	X	X
Australie				
Nouvelle Zélande	X			
Angleterre	X	X	X	X
Écosse	X	X	X	
États-Unis	X			
Enquête	X			
internationale				

### 2.4 Expérience directe avec la police et les autres organismes du système pénal

Les expériences directes des répondants (indépendamment de leur statut de victime) avec les différentes instances du système pénal ne sont abordées que dans quelques pays, notamment en Angleterre, en Écosse, aux États-Unis et au Canada. Les répondants sont interrogés sur les contacts qu'ils ont eu avec la police, les tribunaux voire avec le service correctionnel, sur la façon dont ces contacts se sont déroulés, et sur leur degré de satisfaction ou d'insatisfaction. Dans ce dernier cas, des questions explorent les motifs de l'insatisfaction ainsi que le sentiment d'avoir été l'objet d'une discrimination raciale.

Aux États-Unis, ne sont traitées que les expériences avec la police. À noter à ce propos que ce thème n'a été abordé de façon extensive que dans le cadre de l'enquête menée en 1999. Le questionnaire du Canada ne comprend que deux questions touchant à l'expérience du répondant avec la police et avec les tribunaux. Nous ne trouvons une couverture exhaustive de ce thème que dans les enquêtes menées en Angleterre et en Écosse.

Tableau 12 - Expériences avec les institutions de justice pénale

Juridiction	Police	Tribunaux	Prisons	Libération conditionnelle
Québec				
Canada	X	X		
Australie				
Nouvelle Zélande				
Écosse	X	X	X	
Angleterre	X	X	X	X
États-Unis	X			
Enquête			•	
internationale				

### 2.5 La punitivité

Les opinions des répondants sur la façon dont les auteurs d'actes criminels devraient être sanctionnés sont abordées dans les enquêtes de victimation menées en Angleterre, en Écosse, au Canada, et dans l'enquête internationale. Dans les deux derniers cas la punitivité est mesurée en général, indépendamment des incidents de victimation mentionnés par le répondant. En Angleterre et en Écosse, les questionnaires couvrent aussi bien la punitivité en général que la punitivité spécifique aux incidents de victimation.

### 2.6 Les ressources de protection

À l'exception de l'Australie et des États-Unis, tous les autres pays abordent, avec plus ou moins de détails, le thème des ressources individuelles de protection mises en place par les répondants, que ce soit au niveau des comportements (évitement de lieux considérés comme dangereux) ou à celui des moyens techniques utilisés (port d'armes, systèmes d'alarme résidentiels, etc.). Le nombre de questions varie de 4 pour le Canada à 33 dans le cas du questionnaire utilisé en Angleterre; le questionnaire du Québec contient 10 questions concernant les ressources de protection. Dans le cas particulier des atteintes à la propriété, des questions relatives à la couverture des dommages par l'assurance sont prévues dans la plupart des questionnaires analysés. À souligner qu'aucun pays ne tient compte d'un élément essentiel des ressources de protection, à savoir le capital social dont dispose le répondant. Nous entendons par ce terme l'étendue des relations sociales (parenté, amis, connaissances) auxquelles le répondant peut faire appel en cas de nécessité.

# III. Les caractéristiques des personnes

En vue d'une analyse des taux de victimation et des sentiments de sécurité, les enquêtes de victimation tiennent compte d'un certain nombre de caractéristiques de la personne. Au total, le nombre de <u>variables</u> considérées varie entre 8 (Nouvelle-Zélande) et 28 (Canada), et celui des <u>questions</u> posées entre 8 (Québec) et 64 (Canada).

### 3.1 Données sociodémographiques

Les données sociodémographiques de base (sexe, âge, état matrimonial, nombre de personnes dans le ménage) interviennent dans toutes les enquêtes que nous avons analysées. Le statut professionnel et le revenu du ménage sont considérés dans 6 questionnaires sur 8, la scolarité et l'origine ethnique dans 5 sur 8.

#### 3.2 Mode de vie

Bien que le mode de vie ait une influence non négligeable sur le risque de victimation et/ou sur le sentiment d'insécurité, force est de constater que les enquêtes de victimation ne consacrent que peu de place à cet aspect du problème. Quatre pays seulement vont audelà de la traditionnelle question portant sur le fait de « sortir seul le soir », et notamment le Canada, l'Angleterre, la Nouvelle Zélande et l'Écosse. Le nombre de questions varie entre 0 (Australie, États-Unis) à 7 (Angleterre).

#### 3.3 Santé

Il en est de même pour ce qui est de la santé des répondants. Des questions relatives à la santé n'apparaissent que dans 4 questionnaires sur 8. La consommation de drogues et/ou d'alcool n'est abordée que dans le cadre des enquêtes menées en Angleterre et en Écosse.

# IV. Comparabilité des enquêtes de victimation

#### 4.1 Généralités

L'analyse sommaire à laquelle nous avons soumis les enquêtes réalisées (ou en voie de réalisation) dans huit pays montre un certain nombre de limites en ce qui concerne la possibilité d'effectuer des comparaisons internationales. Ces limites sont déterminées principalement par les différences constatées au niveau méthodologique, et notamment dans la définition de l'échantillon (l'âge), dans la méthode de cueillette des données (téléphone vs face-à-face), dans la référence temporelle et spatiale des questions sur la victimation, dans le taux de réponses et dans les thèmes couverts. Ceci dit, l'obstacle le plus important à une comparaison tant soit peu fiable des résultats des différentes enquêtes se situe au niveau de la formulation des questions. Une analyse approfondie de ce problème sur l'ensemble des thèmes couverts par les enquêtes de victimation irait bien au-delà des objectifs de cette étude. Nous avons toutefois voulu esquisser une telle analyse pour les questions relatives au sentiment d'insécurité.

Sur les 46 questions concernant le sentiment de sécurité que nous avons trouvées dans les sept questionnaires analysés (les États-Unis ne comportant pas de questions relatives à ce thème) aucune ne se retrouve à l'identique dans tous les questionnaires. Pour ce qui est du nombre de questions sur ce thème on observe que six enquêtes en ont une seule, cinq en ont deux, trois en ont quatorze, deux en ont onze et une en comporte dix-sept. Il faut toutefois souligner que même les questions communes à plusieurs questionnaires présentent des différences parfois non négligeables au niveau de leur formulation. Nous allons en analyser quelques-unes au paragraphe suivant.

#### 4.2 Marcher seul dans la rue

La question classique, que l'on retrouve partout sauf dans l'enquête menée en Australie, concerne le sentiment de sécurité lorsque l'on se promène seul dans la rue après la tombée de la nuit. La formulation est à quelques détails près la même dans tous les pays.

How safe do you feel walking alone in this area after dark? (Angleterre, Écosse)

How safe do you feel walking alone in your neighbourhood after dark? (N.-Z.)

How safe do you feel walking alone in your area after dark? (Enquête int.)

À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre quartier ou dans votre voisinage une fois la nuit tombée? (Canada)

Dites-moi comment vous évaluez le risque d'être intimidé ou agressé dans les situations suivantes : Le soir, lorsque vous marchez seul dans votre milieu de vie. Diriez-vous que le risque est très élevé, plutôt élevé, plutôt faible ou très faible ... ? (Québec)

La formulation est identique en ce qui concerne l'Angleterre, l'Écosse, la Nouvelle Zélande et l'enquête internationale. Elle est quelque peu différente dans le questionnaire du Canada, dans la mesure où la question spécifie expressément le type de risque encouru (la criminalité). Dans le questionnaire du Québec, les modifications apportées à cette question sont de taille. En effet, si les autres formulations se situent au niveau des sentiments d'insécurité, celle du Québec se situe au niveau de la perception subjective du risque encouru dans une situation donnée. Or, perception du risque et sentiment de sécurité ne couvrent pas le même espace sémantique, étant donné que la perception d'un risque n'est pas nécessairement génératrice d'insécurité.

D'autres différences apparaissent dans l'entourage immédiat de cette question. Ainsi le même type de question est posé en référence à un autre moment de la journée (pendant le jour) au Québec, à un autre lieu (chez soi) dans tous les questionnaires sauf ceux du Québec, des États-Unis et de la Nouvelle Zélande, voire à l'utilisation des transports en commun au Québec et au Canada. Le tableau suivant reconstruit la grammaire de ce type de question, en mettant en évidence (caractère gras) celui occupé par les questions posées dans le cadre de l'enquête québécoise.

Tableau 13 - Grammaire des questions sur le sentiment d'insécurité

Niveau	Action	Contexte	Lieu	Temps	Risque
Perception du risque	Marcher	seul	Dans le milieu de vie	À la tombée de la nuit, le soir	Indéterminé
-			Dans le voisinage	Pendant la nuit	Criminalité
Insécurité			Dans le quartier	Pendant le jour	Agressions, intimidations
Insécurité	Être	seul	À la maison	À la tombée de la nuit Pendant le jour	Indéterminé
Perception du risque	Prendre ou attendre	Seul	Transports en commun, arrêts	Indéterminé	Agressions, intimidations
Insécurité		Indéterminé		Pendant la nuit	Criminalité

Soulignons enfin que le questionnaire du Québec est le seul à poser cette même question en relation avec la perception du risque encouru par les enfants du répondant dans une situation similaire (lorsqu'ils se déplacent et jouent dehors ou dans les parcs de votre milieu de vie).

#### 4.3 Plus ou moins de criminalité?

Parmi les questions qui se retrouvent dans la plupart des questionnaires, celle concernant la perception des changements dans le niveau de criminalité montre assez bien l'ampleur des difficultés auxquelles se heurtent les tentatives de comparaison.

À votre avis, est-ce que la population de votre milieu de vie est plus en sécurité, autant en sécurité ou moins en sécurité qu'il y a 3 ans? (Québec)

À votre avis, le nombre d'actes criminels commis dans votre quartier ou dans votre voisinage a-til augmenté, a-t-il diminué ou est-il demeuré à peu près le même au cours des 5 dernières années? (Canada)

How much would you say the crime rate here has changed since two years ago? In this area, would you say there is more crime or less crime? (Angleterre)

How much would you say the crime rate here has changed since two years ago? In this area (i.e. within about 15 minutes walk from here), would you say there is more, less, or about the same? (Écosse)

Do you think that in the last 12 months there has been more or less crime in your neighbourhood than before, or has it stayed about the same? (Nouvelle Zélande)

À souligner tout d'abord que l'objet de la question change d'un pays à l'autre. Si le questionnaire du Québec s'intéresse aux changements dans la <u>sécurité</u>, celui du Canada se réfère à la perception du <u>nombre d'actes criminels</u>, tandis que l'Angleterre et l'Écosse parlent de « <u>crime rate</u> » et la Nouvelle Zélande de « <u>crime</u> ». Or, il faut remarquer encore une fois que tout discours sur la sécurité fait référence non seulement à la criminalité mais aussi aux ressources (publiques, individuelles) disponibles pour y faire face. Il n'est donc pas pertinent de mettre sur un même niveau les perceptions de la sécurité et celles de la criminalité. Il en est de même pour la différence entre criminalité et taux de criminalité, la première se référant au nombre absolu d'actes criminels, la deuxième au rapport entre le nombre d'actes criminels et le nombre de personnes soumises au risque.

Les différences relatives aux références temporelles de la question sont encore plus surprenantes. Selon les pays il est question de changements à l'intérieur d'un an (Nouvelle Zélande), de deux ans (Angleterre, Écosse), de trois ans (Québec) ou de cinq ans (Canada).

### 4.4 La sécurité et les autres problèmes

Quelques enquêtes seulement (Québec, Écosse et Nouvelle Zélande) essayent de cerner par des questions appropriées l'importance relative des sentiments d'insécurité vis-à-vis des risques de victimation par rapport à d'autres problèmes pouvant affecter de près ou de loin le répondant.

Quel est le problème de sécurité qui vous préoccupe le plus dans VOTRE MILIEU DE VIE ? Circulation routière/ sécurité routière, Sécurité des enfants, Incendie / Service de pompier insuffisant / Vol / vandalisme / Manque d'effectifs policiers / surveillance policière déficiente / Eau potable / pollution / environnement / Délinquance / gang de rues / drogue / Santé / système hospitalier / ambulanciers (Québec)

I would like to start by asking you about some general social issues in Scotland today. First, do you think unemployment /Standards of health /Racial discrimination /Crime/Standards of housing/Drug abuse/Standards of education/Alcohol abuse care is a problem in Scotland today and, if so, how serious? (Écosse)

Could you tell me how worried you are about any of the following things happening to you? Illness, debts, unemployment, accidents (Nouvelle Zélande).

Si ces questions poursuivent le même but, force est de constater qu'ils n'utilisent ni les mêmes moyens ni la même grammaire. Il y a des différences premièrement au niveau de l'objet. Si les questions posées en Nouvelle Zélande et au Québec parlent de « préoccupations », celle que l'on retrouve dans le questionnaire de l'Écosse porte sur la connaissance générale de problèmes sociaux divers, sans qu'ils ne fassent nécessairement l'objet de préoccupations affectant le répondant. À relever ensuite le fait que la référence spatiale varie d'une juridiction à l'autre. Si le Québec met l'accent sur les problèmes de

sécurité rattachés à un milieu de vie spécifique (la résidence, le voisinage), l'Écosse parle des problèmes sociaux au niveau national, tandis que dans le cas de la Nouvelle Zélande la référence spatiale reste indéterminée, pour autant que les problèmes en question affectent le répondant personnellement.

Ces différences et ambiguïtés se répercutent sur le contenu des problèmes énumérés explicitement au niveau des réponses pré-codées. Ainsi le questionnaire québécois écarte l'insécurité économique, mélange des problèmes généraux (la délinquance) et des problèmes spécifiques (vol), adresse la sécurité du répondant et celle de son entourage (enfants). La question posée en Écosse fait l'économie des problèmes de pollution et de ceux relatifs à la circulation routière. En Nouvelle Zélande, on a tout simplement « oublié » d'inclure dans la liste des problèmes la criminalité.

### Conclusions

Les enquêtes de victimation ont joué un rôle essentiel pour améliorer les connaissances relatives à la prévalence de la victimation dans la population ainsi que pour informer l'élaboration de politiques publiques. Elles offrent aussi dans une certaine mesure un baromètre de la confiance dont témoignent les habitants envers les organismes de justice pénale dans la mesure où elles permettent de saisir l'écart entre les taux de victimation et les taux de dénonciation. Elles sont enfin le seul outil un tant soit peu fiable pour produire des données sur la fréquence de délits relativement rares et sous-déclarés tels la violence intrafamiliale et pour estimer le sentiment de sécurité des citoyens.

Nous ne saurions trop en recommander l'adoption par tous les gouvernements, étant entendu que ces enquêtes sont coûteuses et reposent aussi sur l'existence d'un sentiment de confiance de la population envers les commanditaires de ces enquêtes.

Dans la mesure où des autorités publiques considéreraient de se doter de telles enquêtes ou de revoir leurs questionnaires, nous ne saurions aussi trop insister sur quelques règles de base, notamment :

- 1. Une partie commune à tous les répondants avec un filtre pour la victimation et à une partie consacrée aux incidents de victimation. Ceci permet entre autre de couvrir non seulement les détails de l'incident le plus récent, mais de plusieurs incidents de victimation. Il serait également plus aisé de consacrer plus de place aux circonstances de la victimation, à ses conséquences pour le répondant, à ses réactions, au recours à la police et aux ressources d'aide.
- 2. Il nous semble essentiel que l'enquête couvre l'ensemble des milieux de vie et non seulement le lieu (quartier) de résidence, et notamment le lieu de travail, les espaces publics, les établissements publics (bars, discos, etc.), les centres d'achat, les moyens de transport en commun, les écoles. Ceci peut se faire soit en posant des questions détaillées sur l'endroit où les incidents de victimation ont eu lieu, soit en structurant le questionnaire en fonction des milieux de vie susmentionnés.

- 3. Le thème de la violence familiale devrait être adressé de façon directe, en demandant au répondant si les incidents de victimation dont il fait état ont comme auteurs des membres de la famille.
- 4. Il est souhaitable de couvrir l'éventail des questions pertinentes à l'ensemble des dimensions qui constituent le sentiment de sécurité, en tenant compte du sentiment d'insécurité au sens strict du terme, du degré de préoccupation, de la réaction émotionnelle et des conséquences sur sa qualité de vie.
- 5. Les attitudes envers la police ne devraient pas être mesurée de façon générale seulement, mais aussi en relation avec les incidents dont a été victime le répondant. Vu que le sentiment d'insécurité ne dépend pas seulement de la confiance envers la police, mais aussi de celle envers les autres instances du système pénal, il est conseillé d'englober au questionnaire des questions relatives aux attitudes envers les tribunaux, le service correctionnel et les commissions de libération conditionnelle.
- 6. Le questionnaire devrait faire une plus large place aux caractéristiques personnelles des répondants, et notamment à d'éventuels problèmes de santé ainsi qu'à toute forme de dépendance.
- 7. Dans la mesure où il y a une volonté de chercher des solutions innovatrices, il est recommandé d'élargir la population de référence, en y incluant les personnes qui habitent dans des ménages collectifs (ex.:hôpitaux, foyers pour personnes âgées, etc.). De même, il serait souhaitable que le questionnaire fasse une place à des questions concernant l'attitude des répondants envers les risques auxquels ils sont soumis ou se soumettent (risk-seeking vs risk-avoiding).
- 8. Enfin, il serait intéressant de procéder à une analyse comparative coût/bénéfice des deux grandes méthodologies utilisées dans ce genre d'enquête (entretien téléphonique entretrien face à face).

Au vu des différences non négligeables qui caractérisent les approches et les méthodes utilisées dans le cadre des enquêtes de victimation, il serait illusoire de vouloir créer un outil qui réponde à la fois aux besoins spécifiques au niveau d'un État, d'une région ou d'une ville et qui satisfasse en même temps à des critères de comparabilité au niveau international. Néanmoins, dans tous les cas, il est éminemment souhaitable que les enquêtes incluent un certain degré de comparabilité avec les enquêtes menées au niveau international, sur un certain nombre de dimensions. Toute comparaison a bien entendu des limites intrinsèques tenant aux particularités culturelles, administratives et autres, et extrinsèques relevant des choix méthodologiques qui sont faits (enquêtes par téléphone, en face à face, par questionnaire posté), mais il n'en demeure pas moins qu'elles permettent d'établir des points de référence longitudinaux.

### **R**ÉFÉRENCES

### Québec

• Institut national de santé publique du Québec, *Enquête sur la sécurité des personnes dans leur milieu de vie*, version finale du questionnaire, 2004, Québec

#### Canada

- Statistique Canada, Enquête *sociale générale, 1999, Cycle 13 Victimisation.* Document d'information sur le questionnaire, 1999, Ottawa
- Statistique Canada, General Social Survey, an overview, mars 2004, Ottawa

#### Angleterre

• Jon Hales, Lynne Henderson, Debbie Collins and Harriet Becher, 2000 British Crime Survey (England and Wales), prepared for Crime and Criminal Justice Section Research, Development and Statistics Directorate, Home Office, December 2000, London

## Écosse

• Scottish Executive Research, *The 2000 Scottish Crime Survey: Technical Report*, May 2002, Scotland

### États-Unis

• Survey Methodology for Criminal Victimization in the United States, 2002

#### Nouvelle Zélande

 Allison Morris and Reilly James, New Zealand National Survey of Crime Victims 2001, Ministry of Justice, May 2003, New Zealand

### Enquête internationale

• Van Kesteren John, Mayhew, Nieuwbeerta Paul, Criminal victimisation in Seventeen industrialised countries: key findings from the 2000 international victimization survey, United Kingdom and the Netherlands, 2000

#### Sources Internet

- Page Internet du Bureau of Justice Statistics BJS (États-Unis)
- Page Internet du US Census Bureau (États-Unis)
- Page Internet du Austalian Bureau of Statistics (Australie)
- Page Internet du United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute- l'UNICRI
- Page Internet du Ministry of Justice New Zealand
- Page internet du Home Office